



Mot du Président du comité stratégique du GHT Loire

Le secteur de la santé se trouve aujourd’hui face à un défi inédit : concilier sa mission première – soigner – avec la nécessité de réduire son empreinte environnementale.

En France, selon la Direction générale de l’offre de soins (DGOS), les établissements de santé produisent, à titre d’exemple, près de 700 000 tonnes de déchets par an et consomment 239 kWh d’énergie par mètre carré. Ces chiffres, à eux seuls, traduisent l’urgence d’une transformation profonde des pratiques.

Cette transformation passe notamment par les pratiques d’achat. L’achat public hospitalier, longtemps perçu comme une fonction purement administrative, devient désormais un levier stratégique de la transition écologique et sociale. La loi impose aujourd’hui aux acteurs publics de formaliser cette ambition à travers un Schéma de programmation des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Il ne s’agit plus simplement d’un outil de planification, mais bien d’un engagement concret, mesurable et transparent.

En 2024, le montant total des marchés publics du GHT Loire s’élevait à 520 millions d’euros. Ce poids économique confère à notre GHT une responsabilité majeure dans le virage que doit prendre notre groupement en matière environnementale et sociale.

Entre l’éthique de la conviction et l’éthique de la responsabilité, je choisis, dans ce contexte paradoxal, l’éthique de la responsabilité. Il est en effet attendu des établissements et donc de leurs décideurs mais aussi de toute la communauté hospitalière, que des actions concrètes, efficaces, soient intelligemment conduites afin de limiter autant que possible les externalités négatives de notre activité de soins tout en ne dégradant pas celle-ci, sans quoi nous renions notre mission première et notre raison d’être : soigner les patients qui ont recours à nos services.

En ce sens, le SPASER du GHT Loire, travaillé et conçu comme une boîte à outils à destination des acheteurs publics du Groupement et comme une feuille de route, une politique RSE concrète, à destination du monde économique et du grand public, constitue la pierre d’angle de notre ambition environnementale et hospitalière pour notre territoire.

Olivier BOSSARD

Introduction

Il est attendu des établissements de santé qu'ils agissent pour réduire les conséquences négatives liées à leurs activités et cela passe notamment par un changement de pratiques dans le domaine de l'achat public.

Cette obligation est désormais inscrite dans la loi et se traduit, notamment, par la rédaction et la publication d'un Schéma de programmation des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

En 2023, le montant des marchés publics en France s'élevait à 170 milliards d'euros. Le poids de la commande publique constitue ainsi un levier important à mobiliser dans le but d'atténuer les conséquences négatives sur l'environnement.

L'acheteur public hospitalier a donc un rôle important à jouer et ce, à deux niveaux : directement, au moment de la définition du besoin et du processus achat dans la fonction publique et indirectement, en induisant un changement de pratiques des fournisseurs.

Le GHT Loire

Composé de 14 établissements de santé répartis sur la Loire, l'ouest du Rhône et le Nord Ardèche, le GHT Loire compte 7 700 lits et places.

Son importance fait de lui un acteur régional majeur :

- 1 CHU sur Saint-Etienne
- 5 Établissements MCO
(Médecine Chirurgie Obstétrique)
- 8 Établissements de proximité



Objectifs

L'objectif de ce schéma de programmation est double.

- D'une part, il sert de ligne directrice et de guide pratique aux acheteurs publics du GHT Loire
- D'autre part, il rend public les engagements de notre GHT en matière d'achats responsables

1- Loi Industrie Verte (n° 2023-973) du 11 octobre 2023

2- Marchés notifiés dans l'année selon l'Observatoire économique des marchés publics, toutes fonctions publiques confondues

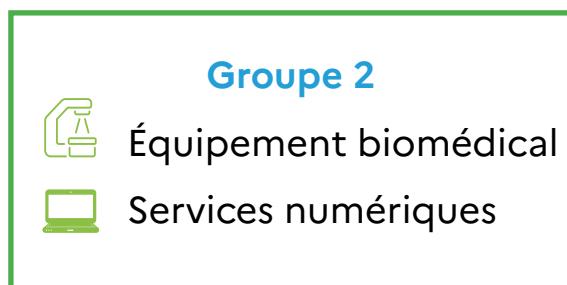
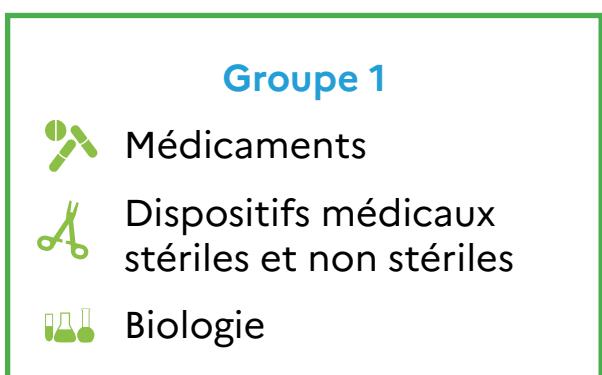
Préambule

La méthode de construction du SPASER

La stratégie du GHT Loire est fondée sur une vision pragmatique des achats responsables tenant compte du fait que toutes les familles d'achats n'ont pas les mêmes problématiques et que les achats des établissements de santé sont divers (achats « courants » comme la restauration ou les énergies, achats « spéciaux » comme des robots chirurgicaux ou encore des médicaments).

Ainsi, la démarche d'achat durable sera différente pour les acheteurs en fonction de l'objet de leur achat.

Par conséquent, le SPASER du GHT Loire est composé d'un socle d'actions communes à tous les groupes de familles d'achats auquel s'ajoute deux ou trois actions supplémentaires et spécifiques à chaque groupe de famille constitué comme suit :



L'application du SPASER étant de la responsabilité de chaque acteur du processus achat, l'élaboration de ce Schéma a été un travail collectif.

Enfin, un rapport sera publié chaque année sur le site internet du CHU de Saint-Etienne et du GHT Loire pour mesurer les progrès du GHT concernant les achats responsables.

Objectifs communs à toutes les familles d'achats



Action 1 :

Le GHT Loire s'engage à intégrer des critères de pondération « développement durable » dans la notation des candidats aux marchés publics. Dans la mesure du possible, ce critère n'aura pas une valeur inférieure à 5 %.

Par exemple : En encourageant les candidats à présenter dans leurs offres des modes de déplacements optimisés afin de diminuer l'empreinte carbone liée aux modes de déplacement.

Indicateur de réussite :

Chaque année, 100 % des consultations avec mise en concurrence du GHT Loire comprendront un critère de pondération « développement durable ».

Action 2 :

Le GHT Loire s'engage à intégrer des clauses sociales d'exécution (personnes éloignées de l'emploi ou en situation défavorisée, en situation de handicap, marchés réservés, ESAT, entreprises à missions intégrant la RSE dans leur mission) dans tous les marchés dont le montant atteint les seuils européens.

Par exemple : Une collaboration avec les facilitateurs de la Métropole de Saint-Etienne sur le sujet des clauses sociales permettra d'accueillir les acheteurs aux clauses sociales et recourir plus fréquemment à des marchés réservés et ainsi favoriser l'inclusion par le travail des personnes éloignées du marché du travail.

Indicateur de réussite :

Chaque année, 100 % des consultations avec mise en concurrence du GHT Loire dont le montant atteint les seuils européens comprendront un critère social d'exécution.

Action 3 :

Le GHT Loire s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en rappelant dans les pièces de ses marchés les exigences du code du travail dans ce domaine.

Indicateur de réussite :

L'ensemble des consultations avec mise en concurrence du GHT Loire intégrera une clause spécifique dans le cahier des charges sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Action 4 :

Le GHT Loire s'engage à préférer les offres des centrales nationales lorsqu'elles intègrent des critères environnementaux et/ou sociaux.

Indicateur de réussite :

Pourcentage de marchés souscrits par le GHT via les centrales avec des critères environnementaux et/ou sociaux.

Action 5 :

Le GHT Loire s'engage à développer le sourcing dans le respect des règles posées par l'article R2111-1 du CCP et optimiser l'allotissement de ses marchés de manière à permettre et faciliter l'attribution de ceux-ci aux Très Petites Entreprises (TPE), Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Indicateur de réussite :

Nombre de marchés avec mise en concurrence attribués par le GHT Loire aux TPE, PME et ETI

Action 6 :

Le GHT Loire s'engage à fournir à ses acheteurs une liste de critères environnementaux et sociaux leur permettant de construire un questionnaire lié à l'objet de l'achat et qui sera intégré au dossier de consultation de chaque marché avec mise en concurrence. Ce questionnaire, auquel les candidats devront répondre, permettra à l'acheteur d'optimiser sa notation dans le cadre de l'attribution des consultations lancées.

Indicateur de réussite :

En 2026, élaboration et partage d'une liste de critères environnementaux et sociaux à destination des acheteurs du GHT Loire.

Action 7 :

Le GHT Loire s'engage à renforcer la formation continue de ses acheteurs sur la thématique RSE.

Indicateur de réussite :

100 % des acheteurs auront bénéficié de cette formation sur la période 2026-2029.

Action 8 :

Le GHT Loire s'engage à favoriser autant que faire se peut dans le respect des règles de la commande publique, les achats de biens produits en proximité, européens ou nationaux, afin de limiter l'impact environnemental des transports.

Indicateur de réussite :

Pourcentage croissant du nombre de marchés attribués à des entreprises locales, nationales ou européennes.

Objectifs

Médicaments, Dispositifs médicaux stériles et non stériles et Biologie

Action 9 :

Le GHT Loire s'engage à rendre ses blocs opératoires moins polluants. Le GHT vise à promouvoir l'utilisation de sets opératoires « sur mesure », en partenariat avec les fournisseurs. Les instruments seront ainsi quantifiés au juste besoin et les déchets seront réduits.

Indicateur de réussite :

Chaque année, deux tiers des chirurgies utiliseront des sets opératoires « sur mesure ».

Action 10 :

Le GHT Loire s'engage à diminuer son utilisation de protoxyde d'azote, gaz anesthésique fortement polluant pour la couche d'ozone.

Indicateur de réussite :

Diminution progressive des achats de ce gaz sur la période 2026-2029.

Action 11 :

Le GHT Loire s'engage à réduire le gaspillage de Dispositifs Médicaux Stériles (DMS), Dispositifs Médicaux Non Stériles (DMNS) et réactifs de laboratoire. Notamment, en imposant des dates de péremption longues aux fournisseurs.

Indicateur de réussite :

Inclusion dans 100% des consultations avec mise en concurrence pour l'achat de Dispositifs Médicaux Stériles (DMS), Dispositifs Médicaux Non Stériles (DMNS) et réactifs de laboratoire, d'une clause dans le cahier des charges assurant d'avoir des dates de péremptions longues.

Objectifs

Équipement biomédical et services numériques

Action 12 :

Le GHT Loire s'engage à développer la seconde vie du matériel biomédical afin de réduire le gaspillage, favoriser l'économie circulaire et réduire la pollution liée à la production de ces équipements.

Indicateur de réussite :

Le nombre de matériel biomédical donnés ou revendus à d'autres établissements.

Action 13 :

Le GHT Loire s'engage pour les équipements de téléphonie, à développer le recours au réemploi et aux équipements reconditionnés afin, également, de réduire le gaspillage, favoriser l'économie circulaire et réduire la pollution liée à la production de ces équipements.

Indicateur de réussite :

Pourcentage d'achat de postes téléphoniques reconditionnés / volume d'achat total de postes téléphoniques.

Action 14 :

Le GHT Loire s'engage à allonger la durée de vie des produits numériques par le recours croissant à la réparation du matériel.

Indicateur de réussite :

Adhésion à un marché proposant une disponibilité des pièces détachées assurée pendant 7 ans, et un assemblage européen pour un matériel testé plus robuste.

Objectifs

Fournitures, hotellerie, restauration et blanchisserie

Action 15 :

Le GHT Loire s'engage à augmenter ses achats en produits sous sigles (AOP, Label rouge etc...) et en produits issus de l'agriculture biologique.

Indicateur de réussite :

Pourcentage d'augmentation de la part des achats de produits sous sigles et de produits bio.

Action 16 :

Le GHT Loire s'engage à diminuer ses achats de bouteille d'eau en plastique en privilégiant la consommation d'eau du réseau.

Indicateur de réussite :

Pourcentage de diminution d'achat de bouteilles d'eau en plastique.

Action 17 :

Le GHT Loire s'engage à n'utiliser que des marchés sur la filière blanchisserie intégrant systématiquement des exigences sociales et environnementales comme : le certificat Oeko Tex, la charte de bonne conduite dans les ateliers, la réalisation d'analyses sur les substances dangereuses, la reprise des bidons vides, l'engagement des candidats sur la consommation d'eau et le dosage des produits.

Indicateur de réussite :

Chaque année 100 % des marchés souscrits par le GHT sur cette filière bénéficieront d'au moins une de ces exigences comme clause d'exécution.

Action 18 :

Le GHT Loire s'engage à verdier sa flotte automobile pour réduire les émissions de CO2 liées aux transports.

Indicateur de réussite :

Part du nombre de véhicules légers électriques ou hybrides sur l'ensemble du parc de véhicules légers du GHT.

Action 19:

Le GHT Loire s'engage à développer son offre de bornes de recharges électriques

Indicateur de réussite :

Nombre de bornes de recharge électriques installées.

Action 20 :

Le GHT Loire s'engage à réduire l'empreinte carbone des livraisons en insérant des règles d'optimisation pour les livraisons dans les marchés.

Indicateur de réussite :

Pourcentage de marchés intégrant une clause transport visant à réduire l'empreinte carbone des livraisons.

Action 21 :

Le GHT Loire s'engage à réaliser une charte « Chantier propre » qui sera présente dans chaque consultation pour des marchés de travaux supérieurs à 100 000€ HT.

Indicateur de réussite :

Réalisation et diffusion de la charte « Chantier propre » en 2026.

Action 22 :

Le GHT Loire s'engage à diminuer les émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation d'énergies.

Indicateur de réussite :

Diminution des émissions de gaz à effet de serre induites par les actions de sobriété énergétique ainsi que les contrats de performance énergétique mis en place sur le GHT.